

ENVIRONNEMENT / Après plusieurs mois d'attente, la Ville a franchi le pas

La Ciotat fait un pas de plus vers le parc des calanques

Par Frédérique Gros
fgros@laprovence-presse.fr

C'est officiel depuis hier, la Ville de La Ciotat vient d'adhérer, après plusieurs mois de tergiversations, au Groupement d'intérêt public (GIP) des calanques, l'instance décisionnaire en vue de la création du parc national.

Une adhésion "in extremis" selon le collectif La Ciotat Cœur de Parc, regroupement d'associations qui milite, depuis plusieurs mois, pour un positionnement clair de la commune: "Elle était indispensable pour que la Ville puisse siéger, et faire entendre sa voix, notamment lors de la détermination du périmètre du futur parc national des calanques, souligne Alain Matési, mem-



► En adhérant au GIP des calanques, la Ville franchit une étape supplémentaire dans l'intégration au futur parc. / PHOTO FR.G.

bre du collectif. *C'est une belle victoire pour nous et pour les Ciotadens.*"

Fort de 41 associations de défense de l'environnement et d'usagers du site, le collectif a en effet organisé la mobilisation depuis sa création en mai 2005, pour que le territoire de La Ciotat soit inté-

gré au futur parc national, mais surtout au cœur de parc, la zone qui sera véritablement protégée par le dispositif.

Selon Patrick Boré, le maire de La Ciotat, cette adhésion "ne fait que suivre l'ordre de marche fixé au départ". "Nous étions présents

jusque-là en tant que personne invitée à la table du GIP, sans voix délibérative, précise-t-il. Des étapes ont été franchies, Guy Teissier - le président du GIP, NDLR - m'a soumis les études qui ont été réalisées, notamment concernant le périmètre du parc, et nous avons pris la décision d'adhérer, parce que c'est le bon moment, dans l'intérêt des Ciotadens."

Le maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin, soutenant lui aussi le projet depuis peu, ce dernier n'attend plus, désormais, que l'aval de l'État. Le diagnostic territorial lancé par le GIP sera soumis début 2008 au premier ministre, puis le GIP aura deux ans pour définir une charte qui sera soumise à enquête publique. ■